



Commission des finances et des affaires générales

3123 - Maintenance courante des collèges publics

Programme de travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux (hors collèges)

Rapport n° CP/2015/307

Service gestionnaire :

Pôle aménagement du territoire

Résumé :

Le présent rapport vise à détailler le programme de travaux de maintenance à entreprendre dans les bâtiments départementaux (hors collèges) pour l'année 2015. Le tableau joint en annexe précise la répartition des enveloppes budgétaires votées au budget primitif.

Lors de la session plénière du 24 avril 2015, le Conseil Départemental a adopté le budget primitif de l'année 2015 et en particulier les crédits du programme de travaux dans les bâtiments départementaux :

- 1,94 M€ de crédits d'investissement,
- 1,47 M€ de crédits de fonctionnement.

Ces budgets permettront la mise en œuvre de l'ensemble du programme en annexe.

Dans ce cadre, les principaux axes de la politique de maintenance du Conseil Départemental demeurent :

- les travaux de mise aux normes, conformément à l'application des textes réglementaires en vigueur (système de sécurité incendie, installations électriques...) ;
- les travaux d'entretien correspondant à un maintien, voire à une amélioration de l'état du patrimoine, notamment en termes énergétiques, par des actions préventives et curatives sur le clos et le couvert (étanchéité, façades...) et les équipements liés (chauffage...) ;
- les travaux d'amélioration de l'accessibilité de notre patrimoine aux personnes à mobilité réduite ;
- les travaux d'amélioration des locaux du point de vue fonctionnement et « confort », destinés à faciliter la vie des usagers, améliorer leurs conditions de travail et leur cadre de vie quotidien.

Il convient, en particulier, de noter les investissements suivants :

- Foyer de l'enfance : dernière phase des travaux de mise en conformité avec la réglementation incendie des pavillons,
- CMS d'Erstein : remplacement des menuiseries extérieures,
- Plobsheim UNAP : réalisation d'un éclairage extérieur pour les piétons,
- CTCG de Wasselonne : création d'un sas d'entrée et d'une rampe pour Personnes à Mobilité Réduites,
- CTCG de Niederbronn : remplacement de la clôture et déplacement du portail,
- Bac rhénan de Seltz : remise en état du toit du hangar de stockage,
- Garage départemental : remplacement du système de vidéosurveillance,
- Hôtel du département : remplacement des détecteurs de fumée non conformes.

Concernant la maintenance de 1^{er} niveau, les crédits de fonctionnement votés incluent, en sus des interventions de premier niveau, les contrats de maintenance des équipements ainsi que les contrats de vérifications réglementaires sur les cinq territoires (CUS, Saverne, Sélestat, Haguenau-Wissembourg, Molsheim).

C'est donc un programme de 3,41 M€, correspondant aux travaux prioritaires à mener sur le parc des bâtiments départementaux (hors collèges), qui est engagé en 2015 par le Département du Bas-Rhin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Dans le cadre défini par délibération du Conseil Départemental du 24 avril 2015, en matière d'investissement en faveur des bâtiments départementaux, et dans la limite des crédits inscrits au budget, la commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation, autorise le président du Conseil Départemental à :

- lancer les travaux de maintenance, dans les bâtiments départementaux, dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe ;*
- signer les actes d'application du droit des sols, nécessaires pour la réalisation de ces opérations de travaux.*

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY